



**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL  
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

**Délibération N°09\_10\_2025**

**Objet : Modalités de remboursement des frais de service dans le  
cadre du transport du verre effectué par le SMCTOM de Nontron**

**Séance du mardi 14 octobre 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le quatorze octobre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

|                                     |                                    |                        |
|-------------------------------------|------------------------------------|------------------------|
| Date d'envoi de la convocation      | <b>mercredi 08 octobre 2025</b>    |                        |
| Nombre de délégués en exercice : 33 | Nombre de délégués présents : 19   | Nombre de votants : 20 |
| Nombre de pouvoirs : 1              |                                    |                        |
| Compétences : Obligatoire           | Nombre de voix par compétence : 64 |                        |
| Secrétaire de séance                | <b>M. Bernard TRIFFE</b>           |                        |

**Présents :**

Pascal PROTANO, Alain MARTY, Bernadette SALINIER, Francis COLBAC, Hélène REYS, Marc MELOTTI, Vincent FARGEAS, Alain PEYROU, Jean Pierre COLIN, Michel DOBBELS, Jean Paul DUBOS, Serge ORHAND, Bernard TRIFFE, Jean Pierre CAZES, Hervé COUSTILLAS, Michel DONNETTE, Brigitte CABIROL, Thierry BOIDE, Jean Marcel BEAU

**Absents :**

Thierry CIPIERRE, Evelyne ROUX, Pierre JAUBERTIE, Daniel LE MAO, François ROUSSEL, Jérôme PEYRAT, Gé KUSTERS, Gérard TEILLAC, Philippe ROUSSEAU, Vincent RIVAUD, Frédéric GAUTHIER, Jean Louis DESSALLES, Johann DESPORT

**Pouvoirs :**

Marjorie MOLLETON donne pouvoir à Bernard TRIFFE

Le SMCTOM de Nontron a assuré pour le compte du SMD3, le transport en remorque benne du verre depuis le site de Saint Front sur Nizonne jusqu'au site de La Rampinsolle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Il est proposé au Comité Syndical de procéder au remboursement des frais de service du transport du verre au SMCTOM de Nontron pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 juillet 2025.

Chaque livraison sera facturée à hauteur de Cinq Cent Euros (500,00€) par rotation en camion remorque.

Le SMCTOM de Nontron transmettra au SMD3, l'état des rotations effectuées sur ladite période afin de procéder au remboursement des frais de service.

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2025, le service est réalisé par le SMD3.

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID : 024-252405329-20251014-09102025-DE

SLO

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**ACCEPTE** le principe de remboursement des frais de service pour le transport du verre au SMCTOM de Nontron, sur ladite période ;

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

L'autorité territoriale certifie sous sa  
responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Publié le *21/10/2025*

Pour extrait conforme :  
Coulounieix-Chamiers le :

*21/10/2025*

Secrétaire de séance

Bernard TRIFFE

Président du SMD3

Pascal PROTANO

